

DIX-HUITIEME CONFERENCE TECHNIQUE REGIONALE DES PECHEES

(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 4 - 8 août 1986)

EXPOSE NATIONAL DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

PECHEES MARITIMES ET CULTURES MARINES
EN NOUVELLE-CALEDONIE ET DEPENDANCES

I/ PECHEES MARITIMES

L'économie des pêches maritimes du Territoire s'organise selon les trois axes : pêche côtière, pêche artisanale à l'extérieur des récifs, pêche industrielle dans la zone économique.

Ce n'est qu'à partir de 1980/81 que le Service Territorial de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes a été progressivement doté des moyens en personnel lui permettant d'intervenir dans le domaine de l'aide au développement des pêches Maritimes.

Pêche industrielle

Les premières expériences de pêche industrielle à partir de navires armés en Nouvelle-Calédonie ont débuté en 1981/82 avec les projets TRANSPECHE (pêche à la canne des thonidés pour la conserverie) et POLYPECHE (pêche à la palangre de thonidés et espèces associées pour le marché japonais du sashimi).

La Sté française TRANSPECHE a dû cesser ses opérations en mai 1983 après 18 mois d'activité à cause de mauvais rendements de pêche et de la chute du prix des thonidés sur le marché mondial de la conserverie. La Sté franco-japonaise POLYPECHE, qui avait initialement implanté sa base de pêche à Thio (côte est), a réorienté ses activités vers la pêche hauturière avec deux palangriers-congélateurs à partir de la mi 1983, mais a dû cesser ses activités en décembre 1984 à cause des pertes financières accumulées au travers de l'opération de Thio. De mars à décembre 1985, les 2 palangriers ont été exploités par une autre société franco-japonaise (SOCAPECHE) avec l'accord du Tribunal de Commerce mais sont désarmés depuis:

La Sté franco-japonaise CALEDONIE TOHO exploite depuis octobre 1985 un palangrier congélateur armé localement, qui obtient de bons rendements de pêche.

On savait, avant le lancement des projets TRANSPECHE et POLYPECHE que les seules ressources de la zone économique exploitables à l'échelle industrielle étaient constituées par les thonidés, espadons, marlins et espèces similaires. L'expérience acquise permet d'avancer que, compte tenu de la crise

qui affecte depuis plusieurs années le marché mondial des thonidés destinés à la conserverie, la seule activité de pêche hauturière susceptible de pouvoir être développée à partir du Territoire concerne la pêche palangrière dont les produits sont destinés, pour l'essentiel, au marché japonais du sashimi qui offre des prix élevés mais qui est difficile d'accès et sur lequel on ne peut opérer que par le biais de partenaires japonais.

Pêche artisanale

Les données recueillies, notamment par l'ORSTOM, sur les ressources en poissons profonds de la pente récifale externe de la Grande Terre ont conduit le Territoire à favoriser, à partir de 1982, la mise en service de navires adaptés de 11 à 13 mètres. Trois patrons pêcheurs artisans se sont lancés dans cette activité nouvelle entre 1982 et 1984, mais deux d'entre eux récountrent de sérieuses difficultés financières du fait essentiellement de la chute de la demande locale en poissons due à la diminution de la fréquentation touristique du Territoire.

Pêche côtière

Les actions de développement de la pêche côtière initiées par le Service Territorial depuis 6 ans ont été guidées par les principes directeurs suivants :

- l'exploitation des eaux lagunaires et côtières entourant la Grande Terre et les îles habitées du Territoire doit être réservée aux pêcheries artisanales ; la fragilité des stocks de ces eaux y exclut toute opération de pêche à caractère industriel. La vocation essentielle de ces pêcheries côtières vise l'approvisionnement du marché local, ce qui n'exclut pas que certaines pêches (trocas, bèches-de-mer, coraux....) puissent connaître un développement contrôlé à l'exportation ;

- la mise en oeuvre d'un plan d'aides publiques doit viser à donner aux communautés du littoral, dont la mer constitue souvent l'unique source possible de revenus, les moyens de s'intégrer progressivement dans une économie du marché ;

- tout développement de la production doit être planifié en fonction des capacités du marché local, qui reste limité et peu organisé. Un effort particulier doit donc être consacré à l'organisation de la commercialisation.

Dans cette optique, la priorité a été accordée à la constitution de groupements de pêcheurs et à l'équipement de ces groupements en moyens de production (navires) et de commercialisation des produits pêchés (machines à produire de la glace, glacières, congélateurs, véhicules....).

En effet, si la pêche elle-même reste, dans la majorité des cas, une activité individuelle, à l'initiative et sous la direction du patron-pêcheur, il est souhaitable que les pêcheurs opérant dans un même secteur se regroupent afin de gérer en commun les équipements "semi-lourds" nécessaires à la commercialisation de leurs produits. Cette approche constitue d'ailleurs la seule voie permettant aux producteurs de faire l'apprentissage de la maîtrise de l'ensemble des volets de la chaîne production/commercialisation.

Les agents du Service Territorial apportent aux promoteurs leur assistance technique à toutes les phases de la préparation, du lancement et du suivi des projets :

- incitation à la réflexion en commun sur l'opportunité du projet, le choix des équipements et la stratégie de production/commercialisation. Cette phase, souvent très longue, est indispensable à la prise en charge du projet par les intéressés et à son insertion dans le contexte social local ;

- assistance administrative pour le montage des dossiers de financement et les formalités à remplir auprès des divers organismes;

- assistance commerciale pour la recherche de débouchés ;

- aide dans le domaine de la comptabilité et de la gestion ;

- initiation à de nouvelles techniques de pêche, aux méthodes de préparation et de conservation du poisson et à l'utilisation des instruments de navigation (compas, sondeur....) à bord du navire de pêche expérimentale du Service (catamaran DAR MAD) ;

- information sur la réglementation des pêches et la biologie des espèces en vue d'inciter à une gestion rationnelle des stocks ;

- assistance technique pour l'entretien du matériel (machines à glace notamment).

Dans ce cadre :

- 7 groupements ou coopératives de pêcheurs ont une activité plus ou moins soutenue :

Région Nord	: Coopérative d'Arama Groupement de Waawatch (Poum, Tiabet et îlots du Nord) Groupement de Gaou (Oundjo-Gatope)
Région Centre	: Groupement de Kunié (Ile des Pins)
Région Sud	: Groupement des pêcheurs de Nouméa Groupement de Ouara (île Ouen)
Région Iles Loyauté	: Groupement de Rôh (Maré)

- 2 groupements ou coopératives qui, bien qu'équipés, ne fonctionnent pas :

Région Nord	: Coopérative de Belemas (Bélep)
Région Centre	: Groupement de Goro.

- 7 groupements sont en gestation

Région Nord	:	Hienghène Touho Poindimié/Tibarama
Région Centre	:	Thio/Borindi Népoui
Région Ile Loyaute	:	Eni (Maré) Chepenehe (Lifou)

L'objectif est de mettre sur pied une quinzaine de groupements de pêcheurs pour l'ensemble du Territoire, avec une production moyenne annuelle de 30 à 40 tonnes par groupement, ce qui conduirait à une production globale de 450 à 600 tonnes pour l'ensemble des groupements. La commercialisation de cette production devrait pouvoir trouver sa place sur le marché local sans difficulté majeure, sous réserve que la structure démographique du Territoire ne connaisse pas de modification majeure et que la fréquentation touristique redémarre.

Le Service Territorial intervient également; en dehors des groupements ou coopératives, au profit des pêcheurs géographiquement isolés ou ayant déjà une activité de pêche professionnelle qu'ils désirent améliorer.

Par ailleurs, le Service Territorial a incité à la création de petits ateliers de découpe de coquilles de trocas, afin de valoriser localement cette production dont les stocks exigent de sévères mesures de gestion rationnelle.

II/- CULTURES MARINES1.- Aquaculture de crevettes de mer

Les premières expérimentations aquacoles sur les crevettes de mer en Nouvelle-Calédonie ont été réalisées à partir de 1970 à l'initiative de la C.P.S. et sous l'égide de la F.A.O. Depuis, le Territoire, associé au CNEXO, devenu "Institut Français de Recherche pour l'exploitation des océans "(IFREMER)", poursuit ces expérimentations à la station d'aquaculture de Saint-Vincent. Les résultats acquis ont permis de conclure à la possibilité du développement de l'aquaculture de crevettes selon une filière d'élevage en semi intensif dans des bassins de grossissement de 8 à 10 hectares construits sur des sites de "marais".

Deux fermes artisanales sont déjà en exploitation (CHEVALIER et AQUAMON) ainsi que la première phase de 40 hectares de la ferme SODACAL.

La ferme SODACAL est une ferme de type industrielle dont un des objectifs est de tester en grandeur réelle la faisabilité technico-économique de l'élevage et de l'exploitation de crevettes de mer. Cette ferme

doit prochainement être dotée de 80 hectares de bassins supplémentaires et d'une éclosérie industrielle dont la production pourrait alimenter en post larves les futures fermes artisanales.

En 1985 la production totale de crevettes (*Penaeus stylirostris* et *P. MONODON* principalement) s'est élevée à 95 tonnes pour une superficie totale de 57,5 ha soit un rendement moyen de 1,6 tonne par hectare.

2.- Autres cultures marines

En dehors des crevettes de mer, la Station de Saint-Vincent mène des expérimentations :

- sur l'élevage des moules (dans le cadre d'une convention ETAT/IFREMER sur financement du FIDES-Section Générale). Un élevage expérimental de moules vertes a été implanté en milieu tribal près de Hienghène et donne des résultats encourageants. L'objectif est de développer quelques élevages de dimension artisanale pour le marché local qui est actuellement approvisionné par l'importation ;

- sur la production de naissains de trocas en vue d'opérations de repeuplement des platiers côtiers (convention ORSTOM/IFREMER sur financement CORDET) ;

- sur l'élevage des chevrettes d'eau douce, dans le cadre d'un projet financé par le FED dont le lancement a enregistré des retards importants en raison des délais intervenus dans le choix des sites favorables et dans la construction des bassins sur la côte Est.

NOUVELLE CALEDONIE ET DEPENDANCES

PRODUITS DE LA PECHE MARITIME

PRODUCTION 1985

A/ Produits destinés à la consommation humaine

	<u>Tonnages</u> (tonnes)
1/ <u>Pêche professionnelle</u>	
1.1. <u>Pêche hauturière congelée (thonidés et espèces associées).....</u>	463 t
1.2. <u>Pêche au large</u>	59 t
- poissons profonds (vivaneaux) : 11 t	
- thonidés et espèces associées : 48 t	
1.3. <u>Pêche côtière (estimations)</u>	2410 t
- poissons 1050 t	
- crustacés 65 t	
- mollusques 35 t	
- holothuries 1260 t	
2/ <u>Pêche de plaisance et pêche auto-vivrière (estimations)</u>	2100 t
	<hr/>
<u>S/ Total "A".</u>	5032 t

B/ Produits non destinés à la consommation humaine

- coquilles de trocas 554 t	
- coraux 82 t	
	<hr/>
<u>S/ Total "B".</u>	636 t
	<hr/>
<u>TOTAL GENERAL....</u>	5668 t

ANNEE 1985

NOUVELLE CALEDONIE ET DEPENDANCES

--

1/ PRODUCTION DE L'AQUACULTURE DE CREVETTES DE MER

Exploitation	Superficie des bassins (ha)	Nombre de récoltes en 1985	Tonnages (t)
Station expérimentale de St- Vincent(Ter./IFREMER) (Bouloupari)	8,5	2	16,3
SODACAL (Moindou)	36	2	65
AQUAMON (Païta)	8	1	5,6
FERME CHEVALIER (Bouloupari)	5	2	8,1
TOTAL	57,5	-	95